

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021**

**DELIBERATION N°2021.00141**

**ADHESION AU COMITE NATIONAL DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PREVENTION SPECIALISEE (CNLAPS) – ANNEE 2021**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 64

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Guy FRANCON,  
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 16 avril 2021**

**VIA DOTELEC - iXBus**

02 042 24620770-20210405-02021001410

DATE DE VALIDATION : 16 avril 2021

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Rémy GUYOT,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021**

### **ADHESION AU COMITE NATIONAL DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PREVENTION SPECIALISEE (CNLAPS) – ANNEE 2021**

Le Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée (CNLAPS) est le réseau national représentatif des acteurs gestionnaires de la prévention spécialisée. Constitué sous statut associatif loi 1901, ses adhérents sont principalement les associations gestionnaires, les structures publiques et les personnes morales ou physiques qui portent un intérêt à la prévention spécialisée.

Le CNLAPS est une association qui se définit comme un organisme de liaison, d'information et de recherche. Il capitalise les savoir-faire développés par ses adhérents, participe à la recherche de nouvelles formes d'interventions et propose des formations et des accompagnements techniques spécifiques aux professionnels et aux bénévoles. Le comité se présente également comme un interlocuteur des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des organismes professionnels à l'échelle européenne et internationale. À ce titre, il mène un travail de promotion de la prévention spécialisée, notamment au travers d'échanges avec la presse.

La prévention spécialisée fait partie depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020 des compétences transférées à Saint-Etienne Métropole. La prévention spécialisée vise à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles.

Il est proposé que Saint-Etienne Métropole puisse adhérer au CNLAPS, de manière à s'appuyer sur son expertise et ses ressources dans le cadre de la mise en œuvre de ses nouvelles compétences en matière de prévention spécialisée.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'adhésion au CNLAPS pour l'année 2021 pour un montant de 620 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toutes les démarches administratives correspondantes et à signer tous les actes afférents ;**
- **les dépenses et recettes de fonctionnement correspondantes seront imputées sur le chapitre 011 du budget politique de la ville 2021.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the name.

**Gaël PERDRIAU**